

# REVENDEICATIONS ET RECOMMANDATIONS

**DES MEMBRES DE LA CDLAL**

COALITION  
pour le droit au logement  
de l'agglomération de Longueuil

## RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE NUISANCE ET D'INSALUBRITÉ :

### NOS RECOMMANDATIONS :

Que la CDLAL, ainsi que les acteurs locaux de chaque municipalité, soit impliquée dans la réfaction d'un code du logement pour chacune des municipalités au sein de l'agglomération de Longueuil;

Que nos élus.es locaux provinciaux demandent auprès du gouvernement provincial, l'adoption d'un code national de salubrité en logement ;

Qu'il y ait l'implantation d'un comité pour l'insalubrité dans toutes les villes de l'agglomération de Longueuil, et qu'il soit actif à l'année;

Que nos élus.es locaux provinciaux demandent auprès du palier provincial la reconnaissance formelle du droit au logement au Québec et la mise en place d'un contrôle obligatoire et universel des loyers au Québec appuyé par un registre des loyers.

## FREINER L'EMBOURGEOISEMENT AFIN DE PRÉSERVER UNE MIXITÉ SOCIALE :

### NOS RECOMMANDATIONS :

Que les villes de l'agglomération de Longueuil, et l'agglomération de Longueuil, prennent des dispositions légales afin d'encourager et prioriser la construction de logements sociaux sur ses territoires;

Que toutes les municipalités au sein de l'agglomération de Longueuil se dotent d'une Politique de l'habitation et du logement social;

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil réservent une banque de terrains, communément appelée réserve foncière, en fonction de projets de construction de logements sociaux;

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil demandent auprès du gouvernement provincial la possibilité de se prévaloir de son droit de préemption ainsi qu'un fonds monétaire en fonction;

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil usent de leurs pouvoirs afin de limiter et mieux encadrer les habitations Airbnb sur son territoire;

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil imposent une taxe sur les terrains vacants.

# ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DE L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES :

## NOS RECOMMANDATIONS :

Construire plus de 500 logements sociaux par année pour les cinq prochaines années sur le territoire de l'agglomération de Longueuil ; ce chiffre est basé sur le prorata des ménages locataires qui consacrent 50% et plus de leurs revenus au logement ;

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil se dotent d'une politique d'inclusion dans tous ses projets immobiliers ;

Que toutes les municipalités au sein de l'agglomération de Longueuil adoptent une Politique en habitation et du logement social;

Que nos élus.es locaux provinciaux demandent auprès du palier provincial :

- La remise sur pied du programme AccèsLogis, en haussant son financement ;
- La mise en place d'un contrôle obligatoire et universel des loyers au Québec, appuyé par un registre des loyers ;
- L'adoption d'un code national de salubrité en logement ;
- La reconnaissance formelle du droit au logement au Québec ;

Les logements sociaux devraient représenter 30 % du parc locatif et hors du marché locatif sur l'ensemble du parc locatif privé;

Mettre en place une réserve foncière de terrains afin de permettre la réalisation des projets de construction de logements sociaux ;

Que les municipalités au sein de l'agglomération de Longueuil instaurent une taxe solidarité municipale. Ce poste budgétaire, qui pourrait se nommer santé et bien-être, servirait à financer des projets et des initiatives sociales;

Que nos élus.es locaux fédéraux demandent auprès du gouvernement fédéral :

- Que les sommes investies en développement d'habitations dans la Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral soient exclusivement réservées pour le logement social;
- De hausser considérablement les sommes accordées au gouvernement provincial pour la rénovation, l'amélioration et la modernisation des logements sociaux qu'il a contribué à réaliser par le passé.

## SOUTIEN COMMUNAUTAIRE EN LOGEMENT ET AIDE AUX POPULATIONS VULNÉRABLES :

### NOS RECOMMANDATIONS :

Le déploiement de ressources communautaires visant à soutenir les locataires du marché locatif privé ;

La pleine application du cadre de référence en Montérégie et particulièrement, dans l'agglomération de Longueuil ;

Une augmentation des budgets alloués pour le soutien communautaire en logement social ;

Une bonification du crédit d'impôt pour l'aide au maintien à domicile des personnes âgées, avec le remplacement du taux de crédit unique par un taux variable dégressif en fonction du revenu de la personne admissible.

## L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET L'ADAPTABILITÉ DES LOGEMENTS :

### NOS RECOMMANDATIONS :

Que les municipalités de l'agglomération de Longueuil fassent la promotion du Programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec auprès des petits commerçants, places d'affaires et organismes communautaires en plus d'en bonifier les montants alloués et les paramètres ;

L'adoption de normes de construction de logements allant au-delà des minimums prévus au Code de construction du Québec ;

Que les municipalités de l'agglomération prennent exemple sur l'arrondissement du Vieux-Longueuil en vue d'inviter les propriétaires et locataires bénéficiant du Programme d'adaptation de domicile (PAD) autoriser la transmission de leurs coordonnées dans le but de mettre sur pied un répertoire des logements adaptés et d'en faire bénéficier d'autres personnes ou familles d'en l'éventualité d'un déménagement ou de la vente de propriété.